
Clinique MONIÉ

Hôpital de Proximité du Lauragais

Livret d'accueil



Sommaire

- Mot de la Direction - p.1
- Notre organisation - p.2
- L'équipe pluridisciplinaire - p.3
- Nos services de Soins - p.4
- Votre séjour - p.5
- Frais d'Hospitalisation - p.6
- Votre Séjour de A à Z - p.7
- Votre Sortie - p.10
- Dossier Médical - p.10
- Information des Usagers - p.11
- Charte de la personne hospitalisée
- Plan du site

La Clinique Monié est membre de l'alliance des cliniques indépendantes Clinavenir



Bienvenue à la Clinique Monié

Au nom des équipes médicales, soignantes, administratives et techniques, nous vous souhaitons la bienvenue à la Clinique MONIÉ, Hôpital de Proximité du Lauragais.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre séjour et à mieux vous faire connaître notre établissement. Nous vous remercions de consacrer quelques minutes à sa lecture.

RÉSEAU SÉRENIS

La Clinique Monié est membre du réseau Serenis, qui regroupe 5 établissements spécialisés partageant les valeurs d'indépendance, qualité, respect et professionnalisme en Haute-Garonne.



La Clinique MONIÉ réalise des activités de médecine de proximité et de soins médicaux et de réadaptation polyvalents et spécialisés. Nous développons une prise en charge globale pluridisciplinaire fondée sur un accueil et un accompagnement humanisé en lien avec les différents acteurs de la filière de soins.

Les équipes médicales et paramédicales sont à votre disposition pour mettre en place un projet thérapeutique adapté à vos besoins.

La démarche qualité et la prévention des risques sont au cœur du projet de l'établissement afin de réaliser les soins dans des conditions de qualité et de sécurité optimales.

Par vos remarques et suggestions, vous contribuez à notre démarche d'amélioration continue de la qualité. A cette fin, nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction joint au présent document.

Nous espérons que votre séjour se déroulera dans les conditions les plus satisfaisantes possibles et nous vous remercions de votre confiance.

La Direction



Notre **organisation**

La direction de l'établissement est représentée par M. Paul GEMAR, directeur d'établissement et M. Olivier BABIN, directeur d'exploitation.

Chaque service de soins et de rééducation est sous la responsabilité d'un cadre de santé.

L' équipe médicale

- ANESTHÉSIE RÉANIMATION 05.62.71.49.07
- ANGIOLOGIE 05.62.71.77.57
- CARDIOLOGIE 05.62.71.77.60
- ENDOCRINOLOGIE 05.32.02.72.50
- GASTRO-ENTÉROLOGIE 05.62.71.77.63
- GÉRIATRIE CONSULTATIONS 05.62.71.49.07
- GÉRIATRIE HOSPITALISATION 05.62.71.77.50
- MÉDECINE INTERNE 05.62.71.49.42
- PNEUMOLOGIE 05.62.71.49.07
- RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE 05.62.71.77.50
- SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION 05.62.71.77.50
- GYNÉCOLOGIE 05.62.71.77.87
- SOINS NON PROGRAMMÉS (COSIL) 05.62.71.39.39
- MÉDECINE GÉNÉRALE (COSIL) 05.62.71.39.39

Retrouvez les noms et coordonnées de nos médecins mis à jour sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.clinique-monie.fr/equipe-medicale

Les plateaux techniques

- CENTRE DE RADIOLOGIE 05.62.71.77.66
- LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES INOVIE CBM 05.62.71.77.68
- K-TONIC KINÉSITHÉRAPIE / BALNÉOTHÉRAPIE 05.62.71.77.52



Les professionnels **à votre écoute**

Une équipe pluridisciplinaire veille jour et nuit à la qualité et à la sécurité de votre prise en charge.

Vous pouvez identifier ces professionnels grâce au **badge précisant leur nom et fonction, ainsi que par les couleurs de leurs tenues.**

AGENTS ADMINISTRATIFS
DIÉTÉTICIEN(NE)S
ASSISTANTE SOCIALE
PSYCHOLOGUES

BLOUSE BLANCHE



INFIRMIER(E)S

TENUE BLANCHE

RESPONSABLE HOTELIERE

TENUE BLANCHE / ROSE



BRANCARDIER(E)S

TENUE BLANCHE / JAUNE

AIDE SOIGNANTE(E)S

TENUE BLANCHE / MARINE



AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS

TENUE BLANCHE / CIEL

MÉDECINS

CADRES DE SOINS

BLOUSE BLANCHE



EMPLOYÉ(E)S DE RESTAURATION

TENUE BLANCHE / JAUNE

PANTALON NOIR

KINÉSITHÉRAPEUTES

ORTHOPHONISTES

ERGOTHÉRAPEUTES

TENUE BLANCHE / BORDEAUX



AGENT DE MAINTNANCE

TENUE GRISE

Nos services **de Soins**

- Hospitalisation complète de médecine
- Hôpital de jour gériatrique
- Hôpital de jour Médecine Interne
- Médecine ambulatoire – Endoscopie
- Lits identifiés de soins palliatifs
- Soins Médicaux et de Réadaptation Polyvalents

SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION SPÉCIALISÉS :

- Personne Agée Polypathologique
- Affection de l'appareil locomoteur
- Affection de l'appareil neurologique

HOSPITALISATION DE JOUR SMR :

- Polyvalent
- Affection de l'appareil locomoteur
- Affection de l'appareil neurologique

CENTRE DE SANTÉ – COSIL :

- Soins immédiats
- Médecine Générale



Votre **Séjour**

Principales formalités administratives d'admission et de sortie

Merci de préparer les documents suivants qui sont indispensables pour établir les demandes de prise en charge auprès des organismes de Sécurité Sociale, nécessaires au règlement de vos frais de séjour et honoraires médicaux :

- Carte d'identité ou passeport ou livret de famille,
- Carte vitale et son attestation ou la prise en charge au titre de la Couverture Maladie Universelle,
- Carte de mutuelle s'il y a lieu,
- Triptyque fourni par votre employeur si vous êtes victime d'un accident

A titre de garantie pour le paiement de votre reste à charge, un chèque de caution ou une empreinte CB vous sera demandé à l'admission et vous sera restitué le jour de votre sortie.

Il vous sera également demandé de communiquer une adresse mail afin de vous adresser un questionnaire de satisfaction e-SATIS réalisé par la Haute Autorité de Santé.

MERCI ENFIN D'APPORTER LES DOCUMENTS MÉDICAUX SUIVANTS :

- La lettre du médecin ou les documents de sortie en cas de transfert depuis un autre établissement de santé
- Les derniers résultats de vos analyses biologiques, comptes rendus radio...
- Les autres documents médicaux éventuels
- L'ordonnance des traitements en cours

Conformément à la réglementation, nous vous demandons de bien vouloir remettre vos médicaments personnels à l'infirmier(ère) du service dès votre arrivée. Après réévaluation, ce traitement pourra vous être prescrit durant votre séjour par le médecin responsable. A la fin du séjour, votre traitement personnel vous seront restitués par l'infirmier(ère) du service.

Frais d'Hospitalisation

Notre établissement étant conventionné, les frais liés à l'hospitalisation sont pris en charge par les organismes d'Assurance Maladie. (Voir tarifs joints au contrat de séjour)

Certains frais peuvent cependant rester à votre charge :

LE FORFAIT JOURNALIER, SAUF :

- Si vous êtes invalide de guerre (Art.115)
- Si vous adhérez à une mutuelle et selon contrat
- Si vous bénéficiez de la CMU
- Si vous êtes en Accident du travail

LE TICKET MODÉRATEUR SÉJOUR, SAUF :

Il correspond à la partie des frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale

- Si vous êtes invalide de guerre (Art.115)
- Si vous adhérez à une mutuelle et selon contrat
- Si vous bénéficiez de la CMU
- Si vous êtes en Accident du travail

LE TICKET MODÉRATEUR SUR LE TRANSPORT A/R, SAUF :

- Si vous adhérez à une mutuelle et selon contrat
- Si vous bénéficiez de la CMU
- Si vous êtes en Accident du travail

LES SUPPLÉMENTS HÔTELIERS, SAUF :

- Chambre particulière si vous adhérez à une mutuelle Frais accompagnants et selon contrat
- Divers (se reporter à la fiche tarifs)

LE FORFAIT DE 20 EUROS (AU 01/01/2018), SAUF :

- Si actes lourds (> 120 €)
- Si vous adhérez à une mutuelle et selon votre contrat
- Si invalidité
- Si ALD

Votre Séjour de A à Z

ACCOMPAGNANT

Si vous le souhaitez, un lit d'accompagnant peut être mis à la disposition de l'un de vos proches pour la nuit, uniquement en chambre individuelle. Il est nécessaire d'en faire la demande à l'hôtesse d'accueil. Cette prestation vous sera facturée.

CHAMBRE PARTICULIÈRE

Si vous souhaitez bénéficier d'une chambre particulière, vous devez en faire la demande expresse lors de votre admission. Il vous sera donné satisfaction dans la limite des chambres disponibles.

Le supplément de chambre particulière peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par votre mutuelle en fonction de votre contrat. Dans le cas contraire, il vous sera demandé d'acquitter à votre départ tout ou partie de ce supplément.

COIFFEUSE - ESTHÉTICIENNE - PÉDICURE

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'hôtesse d'accueil.

CONFIDENTIALITÉ

Vous pouvez demander au service des admissions que votre présence au sein de notre établissement ne soit pas divulguée. Les appels téléphoniques ainsi que les visites seront alors filtrés.

COURRIER

Arrivée : distribution dès réception le matin par le personnel du service.

Départ : boîte aux lettres aux accueils et levée quotidienne du courrier.

CULTE

Vous pouvez vous référer à l'annexe jointe.

DÉTENTION ILLICITES OU DANGEREUSES

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite.

ENTRETIEN

Si durant votre séjour vous constatez une anomalie ou une panne dans le fonctionnement des équipements de votre chambre, prévenez le personnel de service qui fera intervenir le service de maintenance.

HEURES DE VISITE

Les visites sont autorisées de 14 heures à 21 heures (sauf mesures exceptionnelles).

L'accès aux plateaux techniques est strictement réservé au patient et aux professionnels.

HYGIÈNE

En raison des risques d'infection, la présence d'animaux dans l'établissement est strictement interdite. Pour les séjours post-chirurgicaux, l'eau et la terre propageant des germes, il est conseillé de demander à votre entourage de ne pas vous apporter de fleurs.

Par mesure d'hygiène, ne pas nourrir s.v.p. les animaux présents dans le parc (paons, chats...)

JOURNAUX

Journaux et magazines sont en vente à l'accueil (certains titres sur commande).

Votre Séjour de A à Z

LINGE

Pour votre hospitalisation, vous êtes tenu d'apporter vos effets personnels (pyjama, robe de chambre...) et votre nécessaire de toilette.

OBJETS DE VALEUR (LOI DU 06/07/92 N° 92-644)

Nous vous conseillons de n'apporter, lors de votre hospitalisation, ni objet de valeur, ni somme d'argent importante, carte bancaire et autres. Toutefois, si vous n'avez pu prendre les dispositions nécessaires, un service de coffre est à votre disposition où espèces et objets de valeur peuvent être déposés, un reçu vous sera délivré.

La Direction de la clinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol si vous omettez cette formalité. Tous vos biens strictement personnels (lunettes, lentilles de contact, dentiers, prothèse auditive, bijoux, montres, etc.) restent sous votre garde et votre responsabilité.

PERMISSION DE SORTIE

Conformément à la réglementation et à titre exceptionnel, une permission de sortie thérapeutique peut être autorisée après avis du médecin responsable et dans la limite de 48 heures maximum (sauf mesures exceptionnelles).

PARKING

La clinique met à la disposition des malades, de leurs accompagnants et de leurs visiteurs le parking de l'établissement.

Le parking n'étant pas gardé, il est recommandé de ne laisser aucun objet dans les véhicules. La clinique décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

REPAS

Petit-déjeuner – Déjeuner – Dîner sont servis à heure fixe. Une diététicienne a la charge de votre suivi nutritionnel (allergie, régimes...). Ces informations sont prises en compte quotidiennement lors de la préparation de vos repas par l'équipe de restauration.

Si vous devez subir un examen, votre plateau vous sera apporté dans votre chambre dès votre retour.

Un seul accompagnant a la possibilité de prendre le repas auprès de vous dans la chambre.

La commande se fait à l'accueil :

- La veille pour le petit déjeuner
- Avant 11h00 pour le repas de midi
- Avant 17h00 pour le repas du soir.

Un bon "d'accompagnant" doit être demandé à l'hôtesse d'accueil. Ces repas sont à régler lors de votre sortie.

RENCONTRE AVEC VOTRE MÉDECIN

Si vous souhaitez un entretien avec votre médecin, merci de contacter le service qui l'organisera dans les meilleurs délais.

SÉCURITÉ INCENDIE

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement.

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans toutes les parties communes. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

Pour la sécurité de tous, il est interdit, conformément à la réglementation en vigueur, de fumer / vapoter dans l'établissement.

Votre Séjour de A à Z

SERVICE SOCIAL

Des assistantes de service social peuvent vous informer et/ou vous accompagner dans vos démarches. L'équipe soignante vous mettra en relation avec elles à votre demande.

SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la clinique. Nous vous remercions de le respecter.

TÉLÉPHONE

Les communications sortantes vous seront facturées au temps passé.

En raison du risque d'interférences avec les dispositifs médicaux, l'usage des téléphones portables est strictement interdit sur les plateaux techniques de l'établissement.



COVID

En fonction de la situation sanitaire, des mesures spécifiques peuvent être prises pour assurer la sécurité des patients.

Les informations vous seront communiquées par nos équipes le cas échéant. Merci pour votre compréhension.

TÉLÉVISION

Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision (tarifs en annexe). La télécommande vous est remise, à votre demande, au bureau des entrées. Il est recommandé de modérer le niveau sonore afin de ne pas gêner les autres patients. Pour les personnes malentendantes, un casque audio peut être acheté à l'accueil.

TRANSPORT

Sur prescription médicale et sous certaines conditions, le transport en VSL, taxi ou ambulance, peut être pris en charge. Le libre choix de la société de transport est laissé au patient.

WIFI

Un service d'accès internet payant est disponible sur demande à l'accueil.



Votre **Sortie**

**Votre sortie doit être prononcée par le médecin responsable du service.
Les heures de sortie, sauf cas particulier sont fixées le matin entre 9 heures et 11 heures.**

Vous devez accomplir, ou faire accomplir par un proche, les formalités administratives au bureau des sorties :

- Retirer les dépôts et valeurs éventuellement déposés et les documents relatifs à votre hospitalisation,
- Régler les frais d'hospitalisation et suppléments restant à votre charge,
- Dans le cas où votre départ en transport sanitaire est prescrit par le médecin responsable, le bureau des sorties se charge de contacter l'entreprise de transport agréée de votre choix.

En cas de sortie non autorisée, vous devez signer une fiche de SORTIE CONTRE AVIS MEDICAL déchargeant l'établissement de toutes responsabilités.

Nous vous remercions de penser à transmettre à l'accueil l'enquête de satisfaction remise avec ce livret.

Dossier **Médical**

Un dossier médical informatisé est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations médicales et paramédicales recueillies tout au long de votre séjour. Il vous est possible d'accéder à ces informations sur demande écrite auprès de la Direction et en justifiant de votre identité (Formulaire de demande téléchargeable sur le site Internet de la clinique).

Ces informations vous seront communiquées dans un délai minimum de 48h après votre demande et au plus tard dans les 8 jours pour les dossiers datant de moins de 5 ans (2 mois maximum au-delà de 5 ans).

Ces informations peuvent être communiquées directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix. Les frais limités au coût de reproduction et d'envoi à domicile sont à votre charge.

Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans assistance d'un médecin, selon votre choix.

En vertu de la réglementation en vigueur votre dossier médical est conservé au minimum pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour.

Sauf refus de votre part, nous alimentons votre espace santé pour permettre aux professionnels qui vous prennent en charge d'accéder à vos informations médicales essentielles.

L'établissement utilise la messagerie sécurisée Médimail pour l'envoi de données médicales vers les professionnels.

Information des Usagers

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données / «RGPD») et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant recueillies à votre entrée et tout au long de votre séjour (NOM, Prénom, sexe, date de naissance, photo d'identité, données médicales, ..) afin d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin de les rectifier, de les compléter, de les mettre à jour. Dans le strict respect du secret médical, certains renseignements vous concernant pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé à l'usage exclusif de l'équipe soignante.

Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez d'un droit de limitation, d'effacement, et d'opposition concernant vos données à caractère personnel.

Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel ou en cas de difficulté sur l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la clinique Monié : dpo@monie.fr.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez également exercer votre droit de réclamation auprès de la CNIL, via le site www.cnil.fr.

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Art. L 1111-6 du Code de la Santé Publique

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il vous sera demandé en chambre de désigner une personne de confiance qui sera consultée au cas où vous ne seriez pas en état de recevoir l'information relative à votre santé et d'exprimer votre volonté.

Cette désignation se fait par écrit et peut être modifiée à tout moment.

La personne de confiance peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. (Voir annexe jointe).

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où en fin de vie, elle ne serait pas en état d'exprimer sa volonté.

Ces directives anticipées indiquent ses souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements en cours.

Leur contenu prévaut à tout autre avis non médical. Veuillez les rendre accessibles au médecin qui vous prend en charge dans l'établissement.

CONSENTEMENT AUX SOINS

Tout acte médical, même conduit dans des conditions de sécurité conforme aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, comporte un risque potentiel de complication.

Pour tout examen de type endoscopie, et/ou anesthésie, et/ou transfusion... vous recevrez au préalable une information personnelle spécifique dispensée par le médecin responsable durant votre hospitalisation.

SATISFACTION DES USAGERS

Pour nous permettre d'améliorer la qualité de notre service, la Direction de la clinique MONIÉ vous demande de bien vouloir lui faire part de vos observations et suggestions en complétant l'évaluation de satisfaction annexée au livret d'accueil ou en participant à des enquêtes ponctuelles.

Une adresse mail vous sera demandée lors de l'admission.

Vous pouvez consulter les résultats des enquêtes de satisfaction des usagers sur le site internet de la clinique ou dans le hall de l'établissement.

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La CDU permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers.

Elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des mesures contribuant à améliorer votre accueil et celui de vos proches ainsi que votre prise en charge.

Elle doit en outre veiller au respect de vos droits.

Dans le cadre de ces missions, elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamations.

La liste des membres de la CDU est affichée dans le hall de l'établissement et disponible à la fin de ce livret.

Selon la législation en vigueur, vous pouvez également saisir le médiateur médical.

PLAINTES, RÉCLAMATIONS, ÉLOGES ET ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Pour vos plaintes, réclamations, éloges ou suggestions, ou en cas de constat d'un événement indésirable en cours de séjour, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable du service concerné.

Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer un représentant de Direction ou adresser un courrier à la Direction.

Votre plainte ou réclamation sera instruite selon les modalités prescrites par le Code de Santé Publique (articles R.1112-91 à R.1112-94).

Si vous le souhaitez, vous pouvez être assisté d'un représentant des usagers.

QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

La clinique Monié est engagée dans la démarche Qualité depuis 1998.

Elle a été certifiée par l'HAS (Haute Autorité de Santé) tous les 4 ans et recueille annuellement les Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins dont les résultats sont en annexe.

Les rapports de certification sont consultables sur le site de l'HAS et montrent l'engagement de l'Établissement à délivrer des soins de qualité dans un environnement sécurisé.

Au côté de professionnels, la cellule qualité et gestion des risques pilote la politique Qualité de l'établissement au travers d'actions d'amélioration, d'évaluation et de prévention des risques.

EQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE

L'établissement est doté d'une Équipe Opérationnelle d'Hygiène qui a pour mission de :

- Coordonner la prévention et la surveillance des infections liées aux soins,
- Élaborer, en collaboration avec l'équipe d'hygiène, les protocoles (succession d'actions à réaliser) portant sur le déroulement des soins et l'hygiène,
- Participer à la formation des professionnels à l'hygiène.

Charte de la personne hospitalisée

Annexe à la circulaire DHOS/E1/DGS/SD.1B/SD. 1C/SD 4A n°2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées.

- 1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2** Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3** L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui le concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5** Un consentement spécifique est prévu notamment pour les patients participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6** Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8** La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui le concernent.
- 10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Clinique Monié - Route de Revel
 31290 Villefranche de Lauragais
05 62 71 39 09 - clinique.monie@monie.fr